

ANNEXE IV SFDR au 29 décembre 2023

Modèle de déclaration périodique concernant les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852

Un investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nom du produit : **GASPAL OBLIGATIONS COURT-TERME**

Identifiant de l'entité juridique : **969500ITMSX05HPONC78**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : **0%**

dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :

Non

Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de **79,31% de son actif net et 98,53% de son actif net hors liquidité et dettes d'états** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a réalisé aucun investissement durable

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui établit une liste des activités durables sur le plan environnemental. Pour l'instant, ce système ne contient pas de liste des activités durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés ou non sur la Taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été satisfaites ?

Le fonds favorise une caractéristique sociale : « la satisfaction client ». Le point central du scoring ESG interne utilisé, est le Score ROC (Return on Customer). Le Score ROC est une notation qui donne une indication sur le degré de "responsabilité" des entreprises (analysé par le prisme client) dans lesquelles nous sommes investis. Il est construit à partir d'une analyse des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une entreprise. Le détail de notre processus d'investissement est détaillé [ici](#).

Les indicateurs de durabilité évaluent dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les deux principaux indicateurs de durabilité suivis sont les suivants :



Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et relatives aux salariés, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption active et passive.

La performance du fonds est comparée à celle d'un indice de comparaison. Il correspond à 458 émetteurs sur l'Europe, le Mexique, le Japon et l'Australie, dont l'encours est d'au moins 300 millions, libellés en euros, présents sur des maturités (1/3 ans), High Yield ou Investment Grade et répondant aux critères géographiques du fonds.

L'ensemble des indicateurs de durabilité suivis sont disponibles dans le [reporting mensuel du fonds](#).

- ... et par rapport aux périodes précédentes ? N.A.
- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

De nombreuses études académiques ont montré que la satisfaction client est bien le « chaînon manquant » permettant de faire le lien entre la performance financière et la performance extra-financière. La satisfaction client est donc au cœur de la performance extra-financière des entreprises. En effet, les attentes des clients ont évolué : pour être

satisfait, le client attend des entreprises plus de responsabilité. Pour satisfaire cette attente, les entreprises doivent aligner leurs intérêts avec ceux des parties prenantes(employés, clients..) et s’organiser autour d’une « raison d’être » qui, au final, produit un impact positif sur l’entreprise toute entière. Plus de détails à retrouver dans notre Livre Blanc publié en 2018 et consacré au sujet (disponible sur demande).

- **En quoi les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable environnemental ou social ?**

Notre politique d’exclusion, explicitée dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité, permet de sélectionner des investissements qui ne détériore pas un objectif social ou environnemental. Par ailleurs, le suivi ex-post d’une trentaine d’indicateurs extra-financiers, publiés trimestriellement, nous permettent également de renforcer ce contrôle.

Comment les indicateurs d’impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte en amont de l’investissement via notre [politique d’exclusions et de gestion des risques de durabilité](https://www.trusteam.fr/wp-content/uploads/2024/02/2024.02.09-Politique-dexclusion-Durabilite-2.pdf). <https://www.trusteam.fr/wp-content/uploads/2024/02/2024.02.09-Politique-dexclusion-Durabilite-2.pdf>

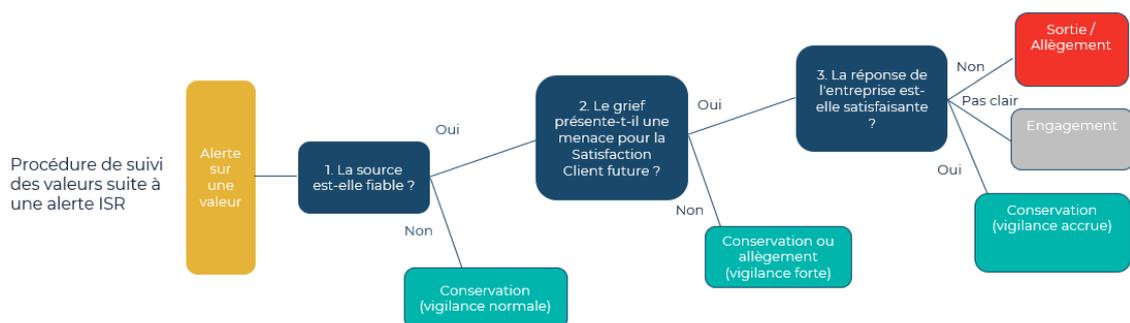
Les PAI (principales incidences négatives) sont également suivis après l’investissement dans nos Reporting extra-financiers, publiés trimestriellement et semestriellement.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l’ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Détails :

Ces principes sont pris en compte dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité, disponible [ici](#) :

Ils sont également pris en compte dans notre politique de gestion des controverses : Une controverse est identifiée directement par le gérant (article de presse, rapport d’ONG...).

Une fois une controverse identifiée, elle est analysée pour savoir si sa source est fiable, et



si son grief porte sur un sujet qui pourra influencer sur la satisfaction client future. Si c'est le cas, la réponse de l'entreprise est alors analysée. Si celle-ci est clairement insuffisante, son éligibilité peut être remise en cause. Si la réponse est appropriée, elle est gardée en portefeuille. Et si la réponse n'est pas suffisamment claire, une procédure d'engagement à plus long terme est ouverte : il s'agit de dialoguer avec l'entreprise afin de mieux comprendre ses pratiques et de l'aider à les améliorer.

Au cours de la période, les controverses suivantes ont été identifiées :

- **CREDIT AGRICOLE** : Financement d'une trentaine d'entreprises liées aux bombes climatiques
- **BNP PARIBAS** : rattrapée par une enquête sur le blanchiment d'argent

BPCE, Standard Chartered, Allied Irish Bank, Azimut et Leonardo sont sorties pour raisons extra-financière



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux impacts

Le fonds investit sur des investissements durables ayant un objectif social.

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères de l'UE bien particuliers.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière de durabilité environnementale des activités économiques.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux.

négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (PAI) sont prises en compte en amont de l'investissement via notre politique d'exclusions et de gestion des risques de durabilité, disponibles [ici](#). Les PAI sont également suivis après l'investissement dans nos Reporting extra-financiers, publiés [trimestriellement](#).



Quels ont été les principaux investissements durables de ce produit financier ?

Principaux investisseurs	Secteur	% de l'actif	Pays
BNP PARIBAS SA	BANKS	4,55%	France
CONFEDERATION NATIONALE DU CRE	BANKS	4,24%	France
SOCIETE GENERALE SA	BANKS	4,06%	France
CREDIT AGRICOLE GROUP	BANKS	3,45%	France
VOLKSWAGEN AG	AUTO MANUFACTURERS	3,41%	Allemagne
VIVENDI SE	MEDIA	3,39%	France
BANCO SANTANDER SA	BANKS	3,26%	Espagne
RENAULT SA	AUTO MANUFACTURERS	3,25%	France
BARCLAYS PLC	BANKS	3,14%	Royaume-Uni
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	BANKS	2,80%	Espagne

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : [année 2023](#)

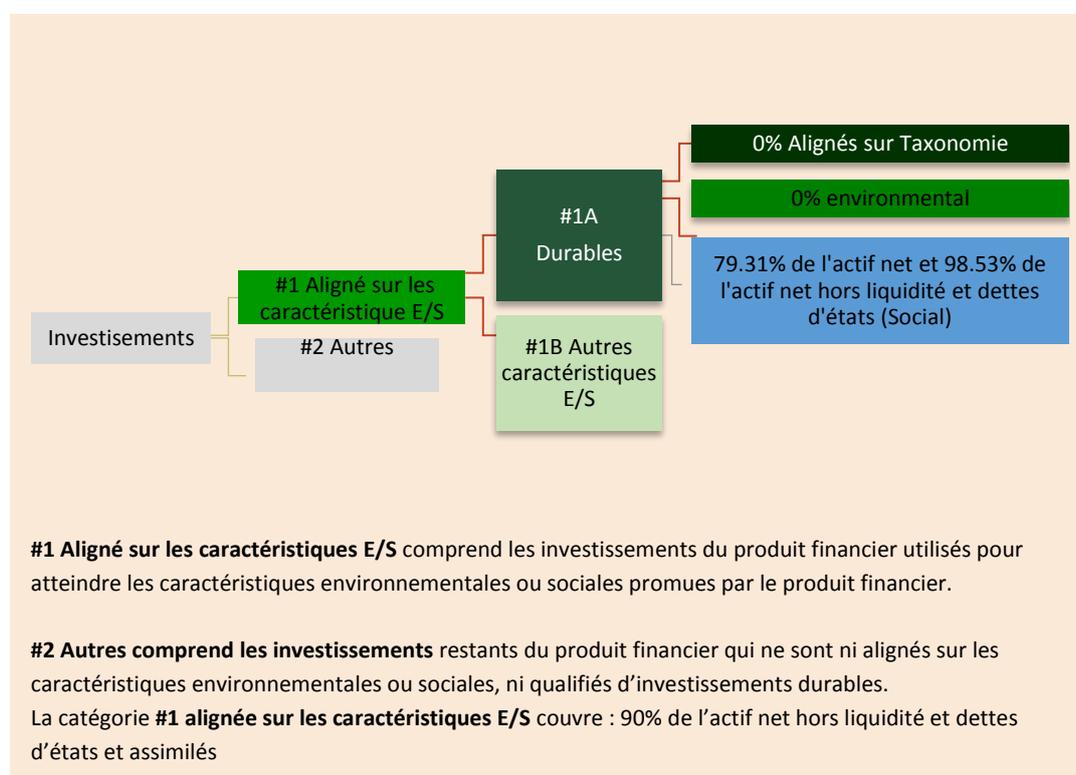


Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

Sur la période, 79,31% de l'actif net et 98,53% de l'actif net hors liquidité et dettes d'états étaient durables.

L'**allocation d'actifs** illustre la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en part des éléments suivants :

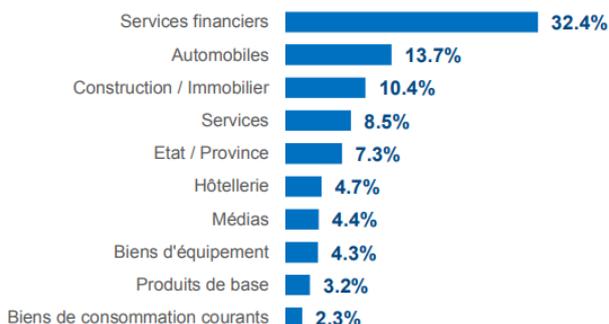
- **Le chiffre d'affaires** reflète le « niveau d'écologisation » actuel des sociétés en portefeuille ;
- **Les dépenses d'investissement (CapEx)** illustrent les investissements verts réalisés par les sociétés en portefeuille, pertinente pour entreprendre une transition vers une économie verte ;
- **Les charges d'exploitation (OpEx)** reflètent les activités opérationnelles vertes des sociétés en portefeuille.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition des 10 premiers secteurs en % du portefeuille

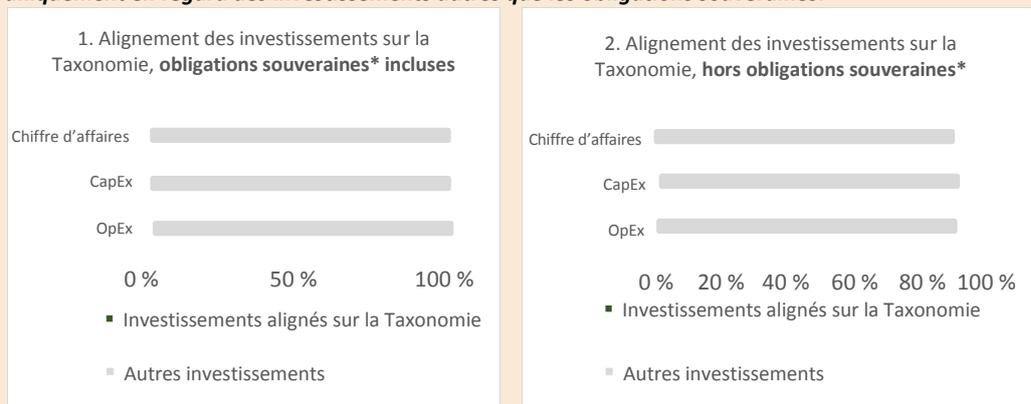


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

- **Le produit financier investi-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?** Non applicable

Le fonds poursuit un objectif social et s'engage à avoir un taux d'alignement à la taxonomie de l'UE de 0%.

Les graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des présents graphiques, les « obligations souveraines » comprennent l'ensemble des expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?** 0%

- **Quelle a été l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ? 0%**



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

100%



Quelle était la part des investissements durables sur le plan social ?

98.53% de l'actif net hors dettes d'états et liquidité.



Quels investissements ont été inclus sous « Autres », quel était leur objectif et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il s'agit des investissements en cours d'analyse, dans la limite de 10% du portefeuille (hors liquidités). Une fois analysés, si ces investissements ne répondent pas aux critères extra-financiers du fonds et ont un score ROC (score ESG interne) trop faible, alors ils sont sortis du portefeuille dans les 3 mois suivant la date d'analyse. Au 29/12/2023, les investissements ne répondant pas aux critères extra-financiers du fonds représentent 1,18% de l'actif net et 1,47% hors liquidité et dettes d'Etats.



Quelles mesures ont été prises pour satisfaire les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'objectif de gestion du fonds est, d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin de réaliser sur une période de 12 mois, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'ESTER capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans, tout en ayant une performance ESG supérieure à son univers d'investissement.

Pour atteindre son objectif, la gestion a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extrafinancières et financières. En effet, un niveau de Satisfaction Client élevé tend à :

- réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients ;
- accroître la fidélisation des clients ;
- réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power) ;
- renforcer dans le temps la stabilité du cash-flow
- et renforcer la structure financière et ainsi la notation crédit des entreprises

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction



sont des

investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères de durabilité environnementale** des activités économiques aux termes de la Taxonomie de l'UE.

Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social). Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires, financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...), pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice du marché général ?**

Le fonds est comparé à un indicateur composé de 458 émetteurs obligataires de l'OCDE, dont l'encours est d'au moins 300 millions, libellés en euros, présents sur des maturités (1/3 ans), High Yield ou Investment Grade et répondant aux critères géographiques du fonds.

- **Quelle a été la performance du produit financier en regard des indicateurs de développement durable visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**



Le taux de satisfaction client moyen et les émissions totales de CO2 sont pondérés par le poids des lignes du portefeuille.

L'ensemble des indicateurs de durabilité suivis sont disponibles dans le [reporting mensuel du fonds](#).

Les indices de référence sont des indices permettant de déterminer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
74% des indicateurs ESG du portefeuille sont meilleurs que ceux de son indice de comparaison (le fonds surperforme 59% des indicateurs environnementaux, 91% des indicateurs sociétaux, et 86% des indicateurs de gouvernance). Ensemble des indicateurs étudiés à retrouver dans le [rapport de performance ESG](#).

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice du marché général ? N.A.**

